

consigner au compte rendu que d'attendre demain pour le déposer, et c'est ce que j'ai fait.

M. Breau: En français?

M. Rae: Je puis garantir à monsieur l'Orateur que notre indignation est parfaitement légitime, malgré l'explication que le président du Conseil du Trésor vient de nous donner. Je ne vois pas du tout pourquoi on s'attendrait à ce que nous répondions à une déclaration importante sur Statistique Canada en ayant été prévenus 45 minutes d'avance et après avoir constaté que l'essentiel des déclarations que le ministre a faites à la Chambre sur le mandat de la commission ne figure pas dans le document. Il a beau invoquer des motifs d'ordre technique pour se justifier.

[Français]

Monsieur le président, je voudrais dire au président du Conseil du Trésor (M. Stevens) que les questions de traduction ne sont pas des questions techniques. Elles relèvent au fond de l'attitude du gouvernement à l'égard du bilinguisme et des principes relatifs au bilinguisme et, à mon avis, cela n'est pas suffisant pour que le président du Conseil du Trésor puisse nous dire qu'il n'est pas en mesure de nous donner un rapport complet de ce qu'il va dire, en alléguant que pour des raisons de traduction il n'est pas en mesure de le faire. Je dirai, monsieur le président, que c'est une attitude intolérable pour les partis de l'opposition. Ce n'est pas suffisant pour le ministre de se retrancher derrière le rideau des problèmes techniques de traduction en nous disant qu'il n'avait pas de temps suffisant. Je dirai au ministre que si c'est une question de temps, qu'on prenne alors le temps nécessaire pour faire les traductions et pour accorder à tout le monde la même courtoisie.

[Traduction]

Quant au fond du rapport, je tiens à dire au président du Conseil du Trésor qu'il y a quelque chose d'ironique dans la présentation du rapport proprement dit. Il commence par dire qu'il a la confiance la plus complète dans Statistique Canada et qu'il ne veut pas porter atteinte au moral de cette société. Puis il annonce que pour enquêter sur l'état de Statistique Canada, il a déjà nommé non pas une, mais trois commissions. Au lieu d'en nommer trois, le ministre aurait mieux fait de n'en nommer qu'une seule surtout s'il avait choisi pour en faire partie des spécialistes dans les domaines qu'il a indiqués.

Nous sommes tout à fait prêts à admettre qu'il faut entreprendre une étude approfondie sur tous les fronts dont il a parlé. Je vois le ministre qui secoue la tête. Comme d'habitude, il est «tellement» prêt à accepter les idées de l'opposition! S'il veut m'en croire, non seulement la création de ces trois commissions va porter un sérieux coup au moral de la société, mais ce qu'une commission n'aura pas su régler constituera probablement un problème réel pour celle qui prendra la suite, et ce qui aura été présenté en preuve devant l'une risquera de présenter un air de déjà-vu devant l'autre. Il se peut aussi que les trois commissions d'enquête présentent des rapports contra-

Statistique Canada

dictoires. Je signale au ministre, en toute déférence, que cela risque de créer dans l'avenir des problèmes de taille au niveau du personnel et à d'autres niveaux.

Il me semble que ce facteur, ajouté à l'attitude et à la réputation du gouvernement en ce qui concerne les fonctionnaires fédéraux et les critiques que le ministre lui-même a faites au sujet de Statistique Canada lorsqu'il était dans l'opposition, n'augure pas bien pour l'avenir de cet organisme. Mon parti souscrit entièrement à l'idée de nommer une commission d'enquête dotée des compétences nécessaires pour examiner les techniques et les moyens statistiques qu'utilise Statistique Canada. Nous estimons qu'il y a lieu de charger une commission d'examiner les problèmes de morale, de personnel et de gestion en général qui existent au sein de l'organisme. Nous sommes disposés à le reconnaître. Mais le fait que le gouvernement ait choisi de nommer non pas une mais trois commissions nous préoccupe grandement, comme d'ailleurs la possibilité de conflit entre leurs mandats respectifs.

● (1540)

Enfin, je dois dire au ministre que nous nous inquiétons de l'indépendance et de l'intégrité de Statistique Canada ainsi que de la capacité de son personnel de supporter les effets non pas d'une seule mais de trois enquêtes.

Cela dit, nous appuyons la nomination d'une commission d'enquête. J'espère me tromper et que mes craintes s'avéreront non fondées, mais je pense qu'en nommant trois commissions d'enquête distinctes pour étudier le fonctionnement de Statistique Canada, le ministre court au devant de problèmes. S'il en avait créé une seule, il me semble qu'il aurait été possible de convaincre les employés de Statistique Canada qu'ils ne sont pas victimes d'une chasse aux sorcières, mais qu'ils sont plutôt en présence d'une enquête sérieuse motivée par de bonnes intentions. Je pense que le personnel de Statistique Canada a tout lieu de se poser des questions sur les intentions réelles du gouvernement.

Ce n'est pas un C, mais un zéro que mérite le ministre pour n'avoir pas même eu la politesse de nous communiquer le mandat de l'étude de Price Waterhouse, qui, comme il le sait bien, est au cœur de cette enquête. Franchement, nous nous demandons pourquoi il est nécessaire d'avoir trois commissions d'enquête quand le ministre a commencé par affirmer qu'il avait toute confiance dans les méthodes actuelles de Statistique Canada. Si le ministre est tellement confiant, pourquoi doit-il y avoir trois commissions d'enquête?

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous avons terminé l'audition des porte-parole de chaque parti, mais comme je l'ai fait auparavant, je suis disposé cet après-midi à permettre que l'on pose des questions au ministre. Je vais commencer par l'honorable député de Beauce (M. Roy). L'honorable député de Beauce a la parole.